



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2017-133

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

DRFIP

971-2017-11-24-011 - Décision DRFIP du 24 novembre 2017 portant délégation de signature en matière d'évaluations domaniales (2 pages)

Page 3

DRFIP

971-2017-11-24-011

**Décision DRFIP du 24 novembre 2017 portant délégation
de signature en matière d'évaluations domaniales**

DIRECTION GENERALE DE FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
GUADELOUPE
ZAC de Bologne-Calebassier
97100 BASSE-TERRE

**Arrêté DRFIP du 24 novembre 2017
portant délégation de signature en matière d'évaluations domaniales**

L'administrateur régional des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe,

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212 ;
- Vu le décret n°67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques de certains départements, notamment son article 4. ;
- Vu le décret n° 2008-309 en date du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 en date du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2011-1612 en date du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n° 2014-930 en date du 19 août 2014 relatif aux livres Ier et II de la cinquième partie réglementaire du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de la Guadeloupe ;
- Vu le décret en date du 28 septembre 2017 portant nomination de monsieur Guy BENSARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Guadeloupe ;
- Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 29 septembre 2017 fixant au 1^{er} novembre 2017 la date d'installation de monsieur BENSARD dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté :

- monsieur Gabriel SENAUX, administrateur civil, directeur du pôle gestion publique à l'effet de signer les avis d'évaluation domaniale en valeur vénale jusqu'à un montant de 1 000 000€ et en valeur locative jusqu'à 150 000€;

- madame Patricia LEPINE, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle domanial et politique immobilière de l'État à l'effet de signer les avis d'évaluation domaniale en valeur vénale jusqu'à un montant de 1 000 000€ et en valeur locative jusqu'à 150 000€;

- messieurs Jean-Jacques DAMBRINE, Hervé MIRA, Pierre RIGOBERT, Jean-Paul VALERIUS inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer les avis d'évaluation domaniale en valeur vénale jusqu'à un montant de 305 000 € et en valeur locative jusqu'à 50 000 €;

Art. 2 . - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de la Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 24 novembre 2017

L' Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Régional des finances Publiques


Guy BENSAÏD